

## Quelques remarques sur la définition du phrasème

### Introduction

Au cours des 50 dernières années le concept de « phrasème »<sup>1</sup> a subi des changements sensibles dans la pensée linguistique. Bien que la condition communément admise du « figement » fasse partie de l'héritage des grands prédécesseurs comme BALLY (« fixité »)<sup>2</sup> et d'autres, et que le « sens global » et le « caractère usuel » des phrasèmes n'aient jamais été contestés depuis BRÉAL<sup>3</sup>, il va de soi que dans une branche aussi jeune de la linguistique, dont les chercheurs étaient relativement peu nombreux avant les années 1960, il y a un certain nombre de tentatives pour « redéfinir » la phraséologie en y ajoutant des modifications (GREIMAS 1960, GUIRAUD 1961, COSERIU 1966, POTTIER 1969, REY 1977). Pourtant, ce n'est que dans les années 1980 que toute une série d'ouvrages de synthèse ont vu le jour dans des pays différents concernant le sujet : FÓNAGY 1982, Maurice GROSS 1982 et 1988, BURGER 1982, RUWET 1983, REY 1985. Cette question a été analysée en détail par BÁRDOSI dans sa dissertation (1990), et qui, lui aussi, propose une définition du phrasème. Pendant les dix dernières années, d'autres auteurs ont entrepris de prendre position mais n'ont pas pu compléter le tableau concernant la délimitation de la discipline (HADROVICS 1995, G. GROSS 1996, BURGER 1998, COWIE 1998, MEL'ČUK 1998). Ayant considéré tout cela, j'ai jugé nécessaire de faire dans la présente étude des recherches sur la « définition des phrasèmes ».

J'ai donc visé dans mon étude à dresser l'inventaire des différents facteurs mentionnés par les auteurs en essayant de les harmoniser et, en même temps, de les confronter. Tout cela pour savoir quelles sont les « conditions nécessaires » pour qu'on puisse parler de phrasème. Par condition nécessaire, j'entends une partie des traits qui sont « minimalement » indispensables pour la définition (du point de vue logique), et qui, en même temps, « excluent » tout ce qui n'entre pas dans le domaine.

### Les définitions

Pour prendre en compte tous les « traits caractéristiques » des phrasèmes, j'ai examiné un certain nombre d'ouvrages qui contiennent – à mon avis – des aspects remarquables et originels. Donc je n'ai pas énuméré – comme BÁRDOSI (1990) – les auteurs en esquissant l'essentiel de leurs idées, mais j'ai plutôt rassemblé les idées, c'est-à-dire les traits essentiellement propres aux phrasèmes, auxquels j'ai ajouté quels étaient les auteurs qui les avaient formulés et sous quel(s) terme(s).

---

<sup>1</sup> J'ai choisi le mot *phrasème* afin de pouvoir utiliser un seul terme générique pour toute unité lexicale entrant dans le domaine de la phraséologie bien qu'il n'ait pas toujours été générique chez tous les auteurs. Le terme s'emploie de plus en plus fréquemment dans la littérature phraséologique internationale, peut-être est-ce par analogie des termes *phonème*, *monème*, *morphème*, *lexème*, etc.

<sup>2</sup> BALLY, 1905, 87.

<sup>3</sup> BRÉAL, 1924, 294.

Parmi les traits définis ci-dessous, il était indispensable de faire une nette distinction entre ceux qui sont « communs » pour toute unité phraséologique et ceux caractérisant un certain groupe d'entre eux (traits « spécifiques »). Évidemment ce ne sont que parmi les premiers qu'on peut chercher ceux qui constituent le système des conditions nécessaires pour la délimitation des phrasèmes.

### A. Composants lexicaux

a. En premier lieu, on peut mentionner bien évidemment la « polylexicalité ». C'est un trait qu'on n'a pas été obligé de justifier, étant donné que le point de départ même de la formation de cette discipline était la nécessité de décrire les unités lexicales plus grandes que le mot et d'établir un niveau d'analyse linguistique pour cette catégorie qui se situe entre les lexèmes et la phrase. L'accent s'est déplacé au cours des dix dernières années de l'opposition lexicologie vs phraséologie vers l'opposition figement vs liberté syntaxique (G. GROSS 1996, BÁRDOSI, 1990, p. 44). Entre les lexèmes lexicalisés comme libres et les expressions figées il y a des frontières floues : les « affinités lexicales » y représentent une catégorie intermédiaire. Toutes les expressions figées ne sont pas des phrasèmes. (P. ex. les noms composés comme « tire-bouchon » ou les sigles et les abréviations où la polylexicalité ne se réalise pas : « tire-bouchon » constitue un seul lexème<sup>4</sup>. Pourtant ses éléments sont figés parce que : « \*tire-clou », « \*tire-vis »). Mais les phrasèmes sont figés par définition :

LEXIES (UNITES LEXICOLOGIQUES)			
<i>lexèmes</i>	<i>affinités</i>	FIGEMENT	
<i>libres</i>	<i>lexicales</i>	<i>Mots composés</i> <i>sans blanc</i>	PHRASÈMES

Fig. 1. Le figement et les phrasèmes.

La notion de polylexicalité est donc en corrélation avec le figement lexical, mais n'est pas égale à ce dernier. L'« opacité sémantique » et le « sens global » des phrasèmes (cf. chapitre B/a et b) sont aussi à rapprocher : leur condition préalable est la polylexicalité elle-même.

b. La deuxième notion est le « figement lexical » (BALLY, « inaltérabilité », 1905, p. 87 ; SAUSSURE, « syntagmes figés », 1967, p. 158 ; GREIMAS, « stabilité formelle », 1960, p. 53 ; GUIRAUD, « forme globale », 1962, p. 6 ; COSERIU, « en bloc », 1966, pp. 195-196 ; POTTIER, 1969 ; REY, 1989, Introduction ; BURGER 1982 ; 1998, p. 11 ; M. [1988] et G. [1996] GROSS) qui, comme on l'a déjà mentionné, est une condition indispensable pour la polylexicalité : on parle de polylexicalité parce que les éléments sont figés au moins lexicalement. Évidemment l'exemple de « tomber raide mort », dans lequel aucun des constituants ne peut se substituer à un autre, n'est qu'un cas extrême. Très souvent on a affaire à un figement partiel qui permet des variantes : « perdre le Nord / la boussole / la tête ». Le

<sup>4</sup> Je considère ici comme lexème toute unité sans espace blanc à l'intérieur.

caractère préfabriqué des phrasèmes est en implication mutuelle avec le figement lexical bien que celui-là soit un attribut psychologiquement déterminé. On dit aussi que les phrasèmes sont « des suites reproductibles », ce qui implique qu'il y a un certain degré de figement dans la suite.

La problématique du figement lexical réside dans le fait qu'il existe bien des variantes pour la plupart des phrasèmes (BURGER 1982 [chapitre 5] et autres). Où est-ce qu'on peut, alors, dresser la frontière entre expression figée et expression libre ? C'est G. GROSS qui a introduit (avec Denis LE PESANT, 1994) le terme de « classes d'objets » pour bien délimiter les phrases libres de celles qui sont figées : avec chaque verbe, on peut combiner un nombre fini de classes sémantiques de compléments (« classes d'objets »). Toute autre combinaison doit être considérée comme unité figée. Dans l'exemple du verbe « perdre » il faut donc considérer d'abord les « classes d'objets » (groupements sémantiques) généralement associables à ce verbe : « perdre sa veste / son portefeuille / sa clé » (objets d'usage quotidien). Les compléments « le Nord » et « la tête » ne font partie d'aucune de ces classes, ils sont uniques dans ce contexte, ce qui les rend figés. L'expression « perdre la boussole » est ambiguë : le complément d'objet « la boussole » peut se classer parmi les objets quotidiens (sens concret), mais il peut se revêtir d'un sens métaphorique aussi (sens phraséologique).

Les phrasèmes nous reviennent à la mémoire en tant qu'unités préfabriquées, formées préalablement dans notre cerveau (le « caractère préfabriqué »). Cet attribut équivaut logiquement au « figement lexical » : si une unité se fige dans le lexique, mentalement elle doit forcément avoir été figée auparavant (BRÉAL [« groupes déjà assemblés »], 1924, p. 297, GREIMAS [« co-occurrence fréquente »], 1960, BÁRDOSI, 1990, p. 56, BURGER, 1982, chapitre 1). C'est pour cela que j'ai rangé ce trait sous la même rubrique que le figement sur le diagramme représentant les caractéristiques fondamentales des phrasèmes et les rapports entre eux.

Une autre notion – celle de la « reproductivité » – est en rapport direct avec celle du *figement lexical*. Elle aussi consiste à souligner la possibilité de réemployer le phrasème plus d'une fois dans la conversation (LINDBERG, 1898, BALLY, 1909, pp. 67-75).

c. Le « caractère usuel ». Ceci est un attribut qui exprime la fréquence d'emploi de telle ou telle expression. (BRÉAL, « formule devenue usuelle », 1924, p. 294, GREIMAS, « co-occurrence », 1960, BÁRDOSI, 1990, p. 56, BURGER, 1998, p. 11). Il présuppose la « reproductivité ». Les points c et d constituent des traits non-nécessaires et non-suffisants pour définir les phrasèmes, quoiqu'ils en caractérisent la totalité. Il y a beaucoup d'expressions (les « affinités lexicales » surtout) qui ne sont pas des phrasèmes bien qu'étant très fréquents dans la langue parlée en tant qu'unités.

## **B. Sémantique**

a. Une autre série de traits se regroupe autour de la notion du « sens global » des phrasèmes, c'est-à-dire l'impossibilité d'interpréter leur sens « directement » à partir du sens de leurs constituants. C'est un attribut qui a été formulé sous les termes les plus divers dans les ouvrages examinés. Du point de vue logique, la notion de l'« anomalie sémantique » (SAUSSURE, 1967, p. 158, SECHEHAYE, 1921, p. 656, REY, 1989, BÁRDOSI, 1990, p. 56) ou le « manque d'indépendance sémantique » (BRÉAL, 1924, pp. 295-296) ou l'« intégration sémantique des

éléments » (LINDBERG, 1898, BALLY, 1909, pp. 74-75, BÁRDOSI, 1990, p. 56, SECHEHAYE, 1921) ne sont, en effet, que des synonymes du critère du sens global. Logiquement ils présupposent la « polylexicalité » et le « caractère préfabriqué ». Exemple : « pédaler dans le yaourt », où le sens du phrasème n'a rien à voir avec les sens primaires de « pédaler » et de « yaourt ».

b. L'« opacité sémantique » (SECHEHAYE, « obscurcissement des éléments », 1921, p. 656, RUWET, « lecture sémantique », 1983, p. 23, M. GROSS, 1982, à propos des phrasèmes du type « casser sa pipe », PALM, 1995, pp. 7-8, G. GROSS, 1996, p. 10, COWIE, 1998) est une condition plus stricte qui ne caractérise qu'un groupe – assez grand d'ailleurs – des phrasèmes : les « expressions idiomatiques au sens restreint », autrement : idiomes (AGRICOLA), phraséologismes au sens restreint (PALM). Le sens est non seulement différent par rapport à la somme des sens primaires des composantes (= sens global), mais il est impossible de l'interpréter à partir de ceux-ci : dans l'exemple cité, on ne peut pas déterminer les rôles respectifs des mots *casser* et *pipe*.

Une autre caractéristique, cas extrême de l'opacité, c'est l'« anomalie lexicale ». Ces anomalies sont des irrégularités dues à des archaïsmes ou à des lexèmes incompréhensibles pour le locuteur naïf. Elles donnent une certaine valeur stylistique supplémentaire, donc elles contribuent à l'« expressivité » et à la « fonction évocatrice ». D'autre part, elles donnent forcément une « opacité » au niveau « sémantique ». REY, GUIRAUD, JUHÁSZ (1950) et BURGER (1998) les mentionnent. Exemple : « crier haro sur qn ».

c. L'« expressivité » ou la « fonction évocatrice » sont une des fonctions principales des phrasèmes. Les phrasèmes sont revêtus d'une force évocatrice, ils possèdent un sens secondaire lorsqu'ils sont « métaphoriques » (c'est le plus fréquent) ou il y a une « autre anomalie sémantique » qui les rend évocatrices. (FREI, 1929, p. 237, BÁRDOSI, 1990, p. 56). Exemple : « peau-rouge » où l'on peut observer une métonymie.

L'expressivité des phrasèmes est due à un transfert au niveau sémantique qui se réalise le plus souvent par la « métaphorisation » et/ou par d'autres figures rhétoriques (métonymie, ellipse, hyperbole, etc.) : « lécher les bottes à qn ». (Sur cette caractéristique, voir : REY, 1989, VII, XII-XV). Deux autres processus possibles peuvent intervenir après la métaphorisation : la « démotivation » d'abord (REY, 1989, XIII ; exemple : « décocher la flèche du Parthe » = attaquer qn de façon inattendue) – cela signifie que le rapport entre l'assimilant et l'assimilé ou la nature-même de l'assimilé s'obscurcit ou s'oublie au cours des temps. Deuxièmement, après la démotivation, il peut s'agir de « remotivation » : après avoir perdu contact avec le sens concret, le sens métaphorique peut contribuer à la reprise du sens primaire :

<en forêt, emploi humoristique>

« Il me semble que j'ai dû perdre le Nord. »

Sur le processus de remotivation, une description assez détaillée se trouve dans REY 1977, chapitre 8 ; sur les différents types d'interaction entre le sens métaphorique (global) et concret, je me réfère à BURGER, 1982, chapitre II/B. [littéralisation, remotivation, emploi du sens primaire, polysémantisation, base dérivationnelle]. GREIMAS (1960) parle de « connotation » au lieu de métaphorisation. Étant donné que le terme existe déjà dans la littérature sémantique pour désigner un sens secondaire aux valeurs évocatrices / émotionnelles, je prends cet emploi

pour abusif dans un contexte pareil. Voir encore : GUIRAUD, 1962, p. 7, FÓNAGY, 1982, pp. 35-42, JUHÁSZ, 1950, p. 85, PALM, 1992, pp. 12-13 (métaphorisation), GUIRAUD, 1962, pp. 69-104.

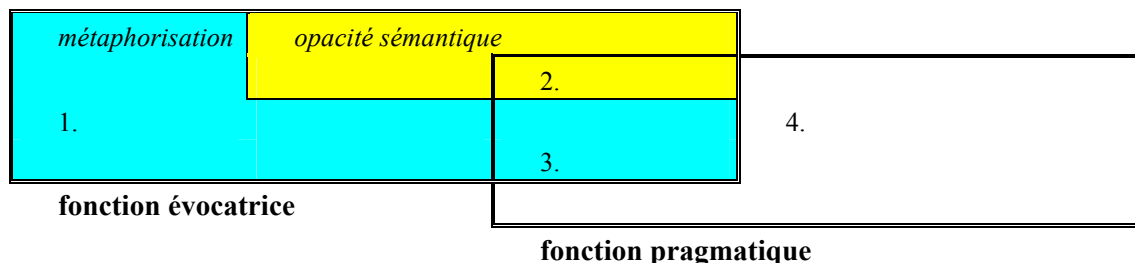


Fig. 2. Quelques rapports logiques entre les traits. Exemples : 1. « faire bouillir la marmite » – emploi métaphorique ; 2. « Ça a fait tilt ! » – lexème inusité ; 3. « Je dis ça entre parenthèses » – emploi métaphorique à valeur pragmatique ; 4. « Commençons par le commencement ! » – pragmatème sans aucune métaphorisation.

d. Outre la fonction évocatrice des phrasèmes, on doit mentionner inévitablement une autre fonction, notamment la « fonction pragmatique ». Cela ne limite nullement la « valeur évocatrice » (cf. « Je dis ça entre guillemets / entre parenthèses, Ça a fait tilt », etc.). Mais il existe un groupe à la fonction par excellence pragmatique (les « unités pragmatiques » [FÓNAGY] ou « pragmatèmes » [MEL'ČUK, voir chapitre 3]), à côté d'autres comme les phrasèmes idiomatiques où l'emploi n'est pas fortement lié à une situation concrète de la communication. FÓNAGY explique bien la problématique (FÓNAGY, 1982, pp. 35-42). Selon lui, les « expressions figées » sont divisibles en deux groupes fondamentaux : « unités phraséologiques » et « unités pragmatiques ». Les deux sont sémantiquement indécomposables et issus d'une paresse mentale (= économie linguistique qui consiste à réemployer des unités préfabriquées). Le premier groupe se caractérise par un sens figuré dénotatif qui repose sur une image, souvent le deuxième n'a même pas ce sens dénotatif.

Pour rendre plus clair la différence entre les deux « processus » (je ne dirais pas : entre les deux « types » de phrasèmes), je me sers d'une « métaphore (expérience) physique » que n'importe qui peut essayer à la maison. Prenons une tomate : disons que c'est le sens originel du lexème. Mettons-la dans un verre d'eau distillée : en quelques heures (sous l'effet de l'osmose) elle se gonfle.

Mettons-en une autre dans une solution de NaCl concentrée : elle se dégonfle après un certain temps. De la même façon : le processus menant à la « phraséologisation » (transfert sémantique) des lexèmes se manifeste soit par un enrichissement soit par une évacuation du sens primaire du mot.

e. Un attribut assez marginal est l'existence d'un « terme d'identification » (BALLY, 1909, p. 77, JUHÁSZ, 1950, p. 79). BALLY affirme que la commutation avec un mot synonyme est faisable pour tous les phrasèmes (« passer l'arme à gauche » = mourir). Il va de soi que même pour les phrasèmes idiomatiques qui, selon BALLY et d'autres, doivent avoir une valeur de lexème, une commutation avec une unité monolexicale n'est pas toujours possible (essayons par

exemple « franchir le Rubicon ») et d'ailleurs il ne sert aucunement à la délimitation du domaine.

### C. Syntaxe

a. Le dernier grand groupe de traits est focalisé sur le « figement syntaxique », appelé plus tard par les générativistes « blocage des propriétés transformationnels », « non-actualisation des éléments » et « non-insertion » (G. GROSS, 1996, pp. 12-14, 18). Par figement syntaxique, on entend que les rapports et les procédés caractérisant le comportement syntaxique d'un syntagme « normal », tout-à-fait libre sont entièrement ou partiellement bloqués ou rendus impossibles. Le blocage des transformations peut porter sur des procédés comme la passivation, la pronominalisation, la thématization (mise en relief), l'insertion lexicale, etc. La non-actualisation des éléments est seulement valable pour les « expressions idiomatiques » au sens restreint (GROSS, 1996). Cela veut dire qu'il y a au moins un élément dans l'expression, dont la référence ne s'actualise pas parce que le déterminant ne le situe pas dans le sémantisme de la phrase (ceci peut se tester à l'aide d'une transformation déterminative devenue bloquée) :

- (1) « Il a pris sa veste parce qu'il avait froid. »
- (2) « Al Gore a pris une veste aux élections présidentielles. »

La première phrase peut subir une transformation déterminative, la deuxième non :

- (3) « Il a pris une / ta / la veste parce qu'il avait froid. »  
« Al Gore a pris \*(sa / ta / la) veste aux élections présidentielles. »

C'est donc la raison pour laquelle on parle de la non-actualisation des termes de la phrase. D'autres références : M. GROSS, 1988, pp. 7-22, RUWET, 1983, GAATONE, 1981, pp. 49-73, PALM, 1995, p. 7, BURGER, 1998, pp. 22-24.

b. Deux autres attributs s'ajoutent à ce dernier. Ils ne constituent pas de conditions nécessaires pour la définition. Ils ne caractérisent même pas la totalité des phrasèmes, mais par contre, les deux sont étroitement liés à la notion de figement syntaxique. Le premier en est l'« anomalie syntaxique ». Cela se distingue de la notion de figement syntaxique car il sert à désigner une irrégularité dans la syntaxe et non une restriction des procédés syntaxiques normaux, caractérisant en général tous les syntagmes libres. Le figement ne suppose pas l'irrégularité, mais l'irrégularité (l'anomalie) le suppose : une expression comme « Dieu merci » est irrégulière parce que le complément est antéposé et n'est pas muni de préposition. En même temps, elle est figée puisque cette syntaxe irrégulière ne peut nullement changer. (Cf. SAUSSURE, 1967, p. 158, SECHEHAYE, 1921, p. 656, JUHÁSZ, 1950, REY, 1989, VI, BÁRDOSI, 1990, p. 56, BURGER, 1998, pp. 20-22.)

Le deuxième attribut également non-nécessaire comme condition, qui est en relation étroite avec le figement syntaxique est l'existence de « modèles formels » dans la formation des phrasèmes. Cette conception diachronique remonte jusqu'à BRÉAL (BRÉAL, 1924, pp. 350-351). SECHEHAYE (1921, p. 657) parle de « synthèses constructives » : procédés

synchroniques intégratifs qui sont revêtus de valeurs de modèle (« prendre en conscience / en considération... » ; cf. POTTIER, 1967).

Après cette longue énumération des traits contribuant à l'identification des phrasèmes, on doit souligner que le figement syntaxique n'est que partiel dans la plupart des cas : la majorité des phrases figées françaises connaissent une certaine liberté à l'intérieur de l'unité, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de certains « changements syntaxiques » (BURGER, 1998, p. 25, M. GROSS, 1988, pp. 7-22, G. GROSS, 1996, pp. 16-17, RUWET, 1983, pp. 40-116). M. GROSS (1988, p. 22) affirme que les expressions dites figées ne sont pas si « bien » figées qu'on avait l'habitude de croire auparavant : elles peuvent être soumises à des changements d'ordre de mots (« Jean cherche à quatorze heures midi »), raccourcies (« au [premier] chant du coq »), les verbes peuvent être conjugués ou déclinés (« Il a perdu la boussole » / « Elles avaient perdu la boussole »), passivés (« Notre épingle ne peut pas être tiré du jeu »), munis d'une incise (« Il prend toujours les vessies pour des lanternes »). Tout cela n'empêche pas que le nombre des phrases figées en français soit beaucoup plus élevé que celui des phrases libres (M. GROSS, 1988, 22, évidemment, le figement des phrases n'est presque jamais complet).

### **Classification des traits et proposition de définition**

En guise de récapitulation, le tableau et la liste (ci-dessous) représentent la quasi-totalité des traits pertinents du point de vue de la délimitation des phrasèmes, y compris les rapports logiques qu'elles entretiennent les unes avec les autres et leur caractère indispensable ou facultatif pour la définition. Après avoir soigneusement examiné la liste, il m'est devenu évident que les « trois conditions » (ou groupements de conditions) qui peuvent être qualifiées de « nécessaires » au sens donné dans l'Introduction, (et qui, d'ailleurs, ont été formulées par la grande majorité des phraséologues), sont celles :

- de la « polylexicalité »,
- du « sens global » des phrasèmes
- et du « figement lexical ».

C'est vers ces trois critères que toutes les flèches (voir fig. 3) sont orientées : certes, il y a d'autres traits qui caractérisent les phrasèmes de façon générale, mais logiquement ils sont déductibles de ceux auxquels ils s'associent par les flèches, donc qu'ils impliquent.

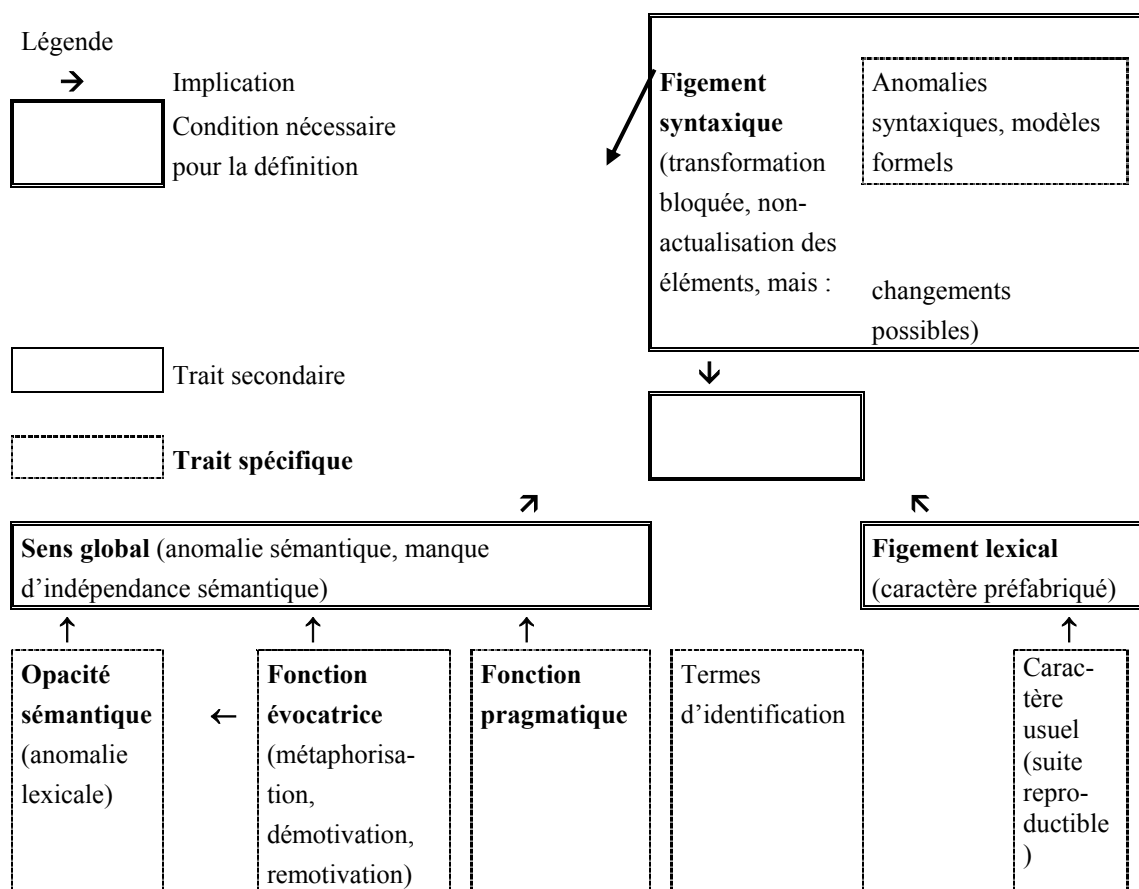


Fig. 3. Traits caractéristiques des phrasèmes

Caractéristiques	Auteurs
Polylexicalité	Tous
<b>Figement lexical</b> / syntaxique	BALLY, SAUSSURE, GREIMAS, GUIRAUD, COSERIU POTTIER, REY, M. et G. GROSS, BURGER, PALM
<b>Sens global</b> , manque d'indépendance sémantique	BRÉAL, BALLY, GUIRAUD, POTTIER, REY, M. GROSS
capacité intégrative des éléments	RUWET, JUHÁSZ, BURGER
anomalie / opacité sémantique	
Modèles formels	BREAL, SECHEHAYE, POTTIER, FIX
Caractère préfabriqué, usuel, reproductivité	BREAL, GREIMAS, BÁRDOSI, BURGER
Figement syntaxique	BURGER, PALM, M. et G. GROSS, RUWET
Anomalie syntaxique	SAUSSURE, SECHEHAYE, JUHÁSZ, REY, BURGER BÁRDOSI



Anomalie lexicale (archaïsmes)	JUHÁSZ, GUIRAUD, REY, RUWET, BURGER
Terme d'identification	BALLY, JUHÁSZ, COSERIU
Métaphorisation	JUHÁSZ, GREIMAS, GUIRAUD, REY, FÓNAGY BURGER, PALM
Changements grammaticaux possibles	BURGER, COWIE, M. et G. GROSS, RUWET
Expressivité, fonction évocatrice	FREI, BÁRDOSI
Fonction pragmatique	REY, FÓNAGY, BÁRDOSI

Tableau 1 : Traits distinctifs des phrasèmes dans la littérature phraséologique

Tout compte fait, j'appelle « phrasème » une unité lexicale si et seulement si elle se compose de plus d'un mot, est revêtue d'un sens – plus ou moins – différente de la somme des sens des constituants, et si ces derniers ne peuvent pas se substituer librement à d'autres lexèmes. Avec les signes utilisés par MEL'ČUK (1998) :

$$AB = \langle A \oplus B \rangle$$

$$AB \neq \langle 'A' \oplus 'B' \rangle$$

Le troisième trait se traduit de la façon suivante (dans la langue de la logique) :

sur  $A_n$  (ensemble des éléments d'un « classe d'objets », cf. chapitre 1, A/b, et GROSS)

$A_1 \rightarrow \{A_2, A_3, A_4, \dots, A_k\}$  ;  $k < n$ , donc la substitution est limitée.

La nouveauté de cette proposition de définition réside dans son orientation vers la langue de la logique qui tend à minimiser le nombre des critères en analysant les rapports logiques entre les différents traits.

En ce qui concerne les critères du « figement syntaxique » et du « blocage des transformations » et « de l'actualisation des éléments », il est évident qu'ils sont importants et indispensables, mais quand on observe les différents types de phrasèmes, on voit que les trois premiers traits mentionnés ci-dessus dans le tableau (« polylexicalité, figement lexical, sens global »), sont « suffisants » pour délimiter ces unités : les lexèmes, les syntagmes libres, les monophrasèmes, les affinités lexicales et les proverbes sont ainsi exclus des phrasèmes.

### **Conclusion**

Les phrasèmes dont j'ai essayé de rassembler les traits spécifiques les plus importants constituent une partie considérable du lexique. M. GROSS écrit que le nombre des « phrases figées » est sensiblement plus grand que celui des phrases libres (M. GROSS, 1988, p. 22). Les traits que j'ai ramassés peuvent être classés en trois types du point de vue de leur portée :

- les traits valables pour une partie ou pour un groupe spécifique des phrasèmes,
- les traits caractérisant toutes les phrasèmes, et

les 3 conditions nécessaires : la « polylexicalité », le « sens global » et le « figement lexical » qui, en eux-mêmes, constituent un système de conditions suffisantes pour une « définition » logique du phrasème.

Les unités phraséologiques s'inscrivent dans la série des unités figées, et leurs attributs forment un réseau de rapports logiques : les implications. J'en ai dressé un inventaire représenté sous la forme de diagramme. Les groupes les plus importants sont regroupés autour de la polylexicalité, du sens global, du figement lexical, du figement syntaxique et de la métaphorisation. Ils ont constitué le sujet de nombreux ouvrages phraséologiques depuis BALLY et BRÉAL. Les traits discutés sont ramassés dans un tableau indiquant le nom des auteurs qui se sont intéressés au problème en question. La phraséologie a été délimitée comme distincte de la parémiologie et de la lexicologie aussi.

MARTON NÁRAY-SZABÓ

Budapest

### **Bibliographie**

- AGRICOLA, A., 1977, voir FLEISCHER, W.
- BALLY, Ch., *Précis de stylistique. Esquisse d'une méthode fondée sur l'étude du français moderne*, chapitre IV, Genève, Eggimann, 1905.
- BALLY, Ch., *Traité de stylistique française*, 2 vol., Paris, Klincksieck, 1909, 1951.
- BÁRDOSI, V., *A mai francia nyelv frazeológiai rendszerének elméleti és gyakorlati kérdései különös tekintettel a frazeológiai hasonlatokra*, kandidátusi disszertáció, 1990.
- BÁRDOSI, V., *Francia-magyar szólásszótár. Tematikus gyűjtemény és gyakorlókönyv*, Budapest, Corvina, 1997.
- BÁRDOSI, V., « Entre fil d'Ariane et tonneau des Danaïdes. Problèmes de classification des phrasèmes français », in : *Revue d'Études Françaises*, n° 4, 1999, pp. 23-33.
- BRÉAL, M., *Essai de sémantique*, Paris, Hachette, 1897, 1924.
- BURGER, H., BUHOFFER, A., SIALM, A., *Handbuch der Phraseologie*, New York/Berlin, Walter de Gruyter, 1982.
- BURGER, H., *Phraseologie. Eine Einführung am Beispiel des Deutschen*, Berlin, Schmidt, 1998.
- COSERIU, E., « Structure lexicale et enseignement du vocabulaire », in : *Actes du 1<sup>er</sup> colloque international de linguistique appliquée*, Nancy, 1966, pp. 175-217.
- COWIE, A. P. (éd.), *Phraseology : Theory, Analysis and Applications*, (Oxford Studies in Lexicography and Lexicology), Oxford, Oxford University Press, pp. 79-100.
- FIX, U., 1974, voir FLEISCHER, W.
- FLEISCHER, W., *Phraseologie der deutschen Gegenwartssprache*, 2. Auflage, Tübingen, Max Niemeyer, 1997.
- FÓNAGY, I., *Situation et signification*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins Publishing Company, 1982.
- FREI, H., *La grammaire des fautes*, Paris/Genève/Leipzig, Geuthner/Kundig/Harrassowitz, 1929.

- GAATONE, D., « Les locutions verbales : pour quoi faire ? », in : *Revue Romane* 16-1/2, 1981, pp. 49-73.
- GREIMAS, A. J., « Idiotismes, proverbes, dictons », in : *Cahiers de lexicologie* 2, 1960, pp. 41-61.
- GROSS, G., *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Paris, Éditions Ophrys, 1996.
- GROSS, M., « Les limites de la phrase figée », in : *Langages* 90, 1988, pp. 7-22.
- GUIRAUD, P., *Les locutions françaises*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1961, p. 903.
- HADROVICS, L., *Magyar frazeológia. Történeti áttekintés*, Berlin, Akadémiai, 1995.
- JUHÁSZ, J., « A frazeológia mint nyelvészeti diszciplína », in : *Tanulmányok a magyar nyelv szókészlettana és jelentéstana köréből*, Budapest, Tankönyvkiadó, 1980, pp. 79-97.
- LE PESANT, D., « Les compléments nominaux du verbe lire, une illustration de la notion de ‘classes d’objets’ », in : *Langages* 115, 1994, pp. 31-46.
- LINDBERG, L., *Les locutions verbales figées dans la langue française*, Uppsala, thèse de doctorat. 1898.
- MEL’ČUK, I. A., « Collocations and Lexical Functions », in : COWIE, A. P. (éd.), *Phraseology : Theory, Analysis and Applications*, (Oxford Studies in Lexicography and Lexicology), Oxford, Oxford University Press, 1998, pp. 79-100.
- PALM, Chr., *Phraseologie. Eine Einführung*, Gunter Narr Verlag, Tübingen, 1995.
- POTTIER, B., *Présentation de la linguistique*, Paris, Klincksieck, 1967.
- POTTIER, B., *Introduction à l’étude des structures grammaticales fondamentales*, Nancy, Publications linguistiques de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Nancy I, 1969.
- REY, A., *Le lexique : images et modèle*, Colin, Paris, chapitre 8 : « Les limites du lexique », 1977, pp. 183-200.
- REY, A., « Les implications théoriques d’un dictionnaire phraséologique », Actes du colloque international « La locution », Université McGill, Montréal, 15-16 octobre 1984, in : *Le moyen français* 14-15/1985, pp. 119-133.
- REY, A., CHANTEREAU, S., *Dictionnaire des Expressions et des Locutions*, nouvelle édition, Les dictionnaires Le Robert, 1989, pp. V-XVII.
- RUWET, N., « Du bon usage des expressions idiomatiques dans l’argumentation en syntaxe générative », in : *Revue québécoise de linguistique* 13-1/ 1983, pp. 9-145.
- SAUSSURE, F. de, *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio di Mauro, Paris, Payot, 1974.
- SECHEHAYE, A., « Locutions et composés », in : *Journal de psychologie normale et pathologique*, 18/1921, pp. 654-675.